

LE GUIDE DU TRI EN ROUSSILLON CONFLENT



SERVICE COLLECTE DES DÉCHETS

3 rue de Bourdeville, 66130 Ille sur Têt

Tél : 04.48.50.05.25 - www.roussillon-conflemt.fr

Février 2021



SOMMAIRE

3 SERVICE ENVIRONNEMENT ET COLLECTE

4 LE BAC JAUNE

6 ERREURS DE TRI

8 EMBALLAGES EN VERRE

9 LE BAC VERT

10 LA DÉCHÈTERIE

15 ENCOMBRANTS ET DÉPÔTS SAUVAGES

16 LES BONS GESTES

19 LE SAVIEZ-VOUS ?

20 INFORMATIONS PRATIQUES



SERVICE COLLECTE DES DÉCHETS



Chaque jour, plus de 16 tonnes de déchets sont produites sur le territoire communautaire.



En plus des ordures ménagères, les agents de la collecte sont en charge de la gestion de la déchèterie, de l'accueil des usagers à l'évacuation des déchets vers les exutoires.



Le service Collecte des déchets s'appuie sur une équipe de 30 agents pour en assurer la collecte et permettre que ces déchets soient traités et valorisés.



Le service gère également la mise à disposition des bacs de collecte : mise en service, renouvellement, réparation. Au total, ce sont plus de 1200 bacs qui sont remplacés ou réparés chaque année.

MODE DE FONCTIONNEMENT

- La Communauté de Communes a fait le choix de la régie pour l'ensemble de la compétence « Collecte des déchets » : les hommes, les équipements, le matériel sont gérés en interne. C'est un choix des élus qui consiste à vous apporter le meilleur service au coût le plus juste.
- Chaque habitant contribue au financement de ce service à travers la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) Cette contribution est adossée à la valeur locative de votre logement et inscrite sur la taxe foncière.



- Vos bacs doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte et ne doivent pas rester dans la rue en permanence. Vous risquez une contravention en cas de stationnement prolongé des bacs dans la rue.
- Vous êtes en charge de l'entretien de votre bac de collecte. Il ne sera réparé ou remplacé qu'en cas de vieillissement normal ou d'incident lors de la collecte.

Maintenant
TOUS les
emballages
se trient!

+
SIMPLE

En vrac,
vidés et
écrasés



1 Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.

2 Déposez vos emballages en vrac dans votre bac ou dans la colonne d'apport volontaire et non dans un sac.

À SAVOIR

- Pour faciliter le tri **N'EMBOÎTEZ PAS LES EMBALLAGES LES UNS DANS LES AUTRES.**
- Ecrasés et compactés, les emballages, bouteilles et flacons prennent moins de place dans le bac.
- Seuls les emballages se trient, pas les objets ou la vaisselle.
- Mouchoirs en papier et essuie-tout - Conserve avec des restes - Carton ou papier alimentaire sali et/ou mouillé => au bac vert

EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES CARTON, PAPIERS



EMBALLAGES MÉTALLIQUES



30% DES POUBELLES JAUNES SONT POLLUÉES PAR LES ERREURS DE TRI.

A NE PAS METTRE DANS VOTRE BAC JAUNE

1. Les objets

Une partie de la population jette dans leur poubelle jaune les objets usuels de la maison pensant qu'ils seront recyclés. Non ils ne seront pas recyclés et ils gêneront l'activité du centre de tri et le travail des trieurs (valoristes). Ces objets doivent être jetés dans les ordures ménagères ou portés à la déchèterie s'ils sont gros.

De même, les appareils électriques ou électroniques seront recyclés en les rapportant en déchèterie ou en magasin, mais en aucun cas dans les poubelles jaunes.

2. Emballages en Verre

Les emballages en verre seront recyclés uniquement avec les colonnes collectives dédiées à leur recyclage. Vous avez à votre disposition 102 colonnes à verre sur le territoire.

3. Textiles

Les textiles seront recyclés en les apportant dans les colonnes textiles présentes sur le territoire et prévues à cet effet.

Retrouvez la carte interactive des colonnes à verre et textiles présentes sur votre territoire sur le site du sydetom : <http://infos.sydetom66.fr/carte.php>



COVID-19

Pour les masques et les gants de protection COVID, ils doivent être jetés dans les ordures ménagères.

DANS LA POUBELLE JAUNE

RECYCLABLE PAS RECYCLABLE

EMBALLAGE OBJET

EN VRAC EN SAC

EN VRAC REBOUILLÉS

www.SYDETOM66.FR

Les objets ne sont pas recyclables dans la poubelle jaune.

Mettre ses déchets en VRAC dans la poubelle jaune. En sac il ne seront pas triés.

Ne pas emboîter les emballages. Jetés en vrac il seront triés.



FACILITEZ-VOUS LE TRI AVEC LE SAC DE PRÉ-COLLECTE

Vous n'avez pas de bac jaune individuel ?

Roussillon Conflent vous offre un sac adapté pour collecter vos déchets recyclables. Quand il est plein ou à l'occasion d'une sortie, apportez vos déchets dans le bac jaune collectif le plus proche de chez vous.

Information & demande au 04.48.50.05.25



EMBALLAGES EN VERRE À DÉPOSER DANS UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE



Bouteilles, pots et bocaux



INTERDIT : Ampoule, pot, vaisselle, miroir, vitre...

À SAVOIR

- Inutile de laver les emballages en verre. Il suffit de les vider
- Déposez sans bouchons, couvercles, capsules
- Le verre est recyclable à 100 % alors qu'abandonné à l'air libre, il mettrait 4000 ans à disparaître !
- Pour savoir où se situe la colonne de verre la plus proche de chez vous, rendez-vous sur www.sydetom66.fr

ORDURES MÉNAGÈRES À DÉPOSER DANS VOTRE BAC VERT



Mouchoirs, essuie-tout, couches, gants, déchets alimentaires (sauf si vous utilisez un composteur), cartons souillés, petits objets cassés en plastique, mégots



INTERDIT



- Ampoules, piles
- > Points de vente, espace tri, déchèterie



- Textiles, peluches, maroquinerie, chaussures (par paire)
- > Colonnes à textile, association



- Gravats, bois, déchets verts
- > Déchèterie



- Mobilier, gros et petit électroménager
- > Déchèterie, points de vente, encombrant



- Equipements high-tech, téléphones, cartouches d'imprimante > Points de vente, déchèterie

- Peintures, solvants, huiles de vidange, médicaments, déchets de soins médicaux
- > Voir déchèterie ou pharmacie (p.13)

À SAVOIR

- N'oubliez pas la sécurité des agents : mettez vos déchets dans des sacs bien fermés



LA DÉCHÈTERIE

Située à Ille sur Têt, la déchèterie de Roussillon Conflent vous permet de trier et de valoriser les déchets qui ne sont pas pris en charge par la collecte. Deux agents vous accueillent, vous guident et vous conseillent afin de trier correctement vos déchets.

Pensez à votre carte ! Elle est obligatoire

Vous pouvez la retirer auprès du service déchets de la Communauté de Communes situé : **3 rue de Bourdeville - Ille sur Têt** ou la commander sur notre site internet : www.roussillon-conflent.fr

🕒 Quand ?

**Du lundi au samedi :
de 8h30 à 17h30**

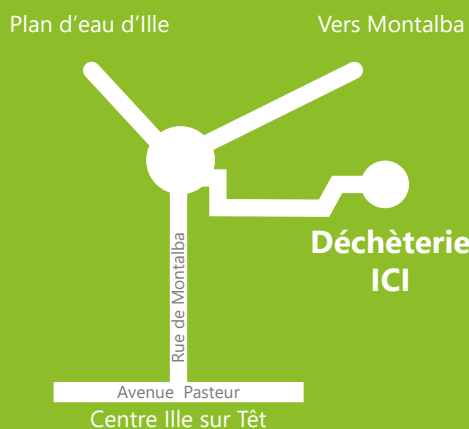
Pour des raisons étrangères au service, les horaires sont susceptibles d'être modifiés.

**Se renseigner au
06.30.67.49.60 ou au
04.48.50.05.25**

📍 Où ?

Déchèterie intercommunale à Ille sur Têt

- En venant d'Ille sur Têt
- Route de Montalba, direction Les Orgues
- Passer le pont
- Au rond point 1ère à droite (déchèterie indiquée)



La déchèterie est réservée aux particuliers et interdite aux professionnels

Quoi ?

✓ Déchets acceptés



Déchets non acceptés

Se renseigner auprès du revendeur

PNEUMATIQUES

Zoom sur ...



Les gravats

Déchets de démolition, cailloux, pierres, béton, mortier, ciment, briques, céramiques et carrelages, terre...

Ne pas mettre : le plâtre, le placoplâtre, les sacs, les seaux et l'amiante...



Les déchets verts

Tontes, taille de haies, branchages, feuilles, fleurs fanées...

Ne pas mettre : les sacs, les pots, la terre, les cailloux...



Amiante : Procédure spécifique

Se renseigner auprès des gardiens



Plus pratique, plus économique, pensez au compostage et au paillage ! voir p.16

Et aussi en déchèterie :



GROS ÉLECTROMÉNAGER ÉCRANS



PETITS APPAREILS MÉNAGERS RÉFRIGÉRATEURS CONGÉLATEURS

Les DEEE

(Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques)

Ex : frigo, congélateurs, lave-linge, four, perceuse, sèche-cheveux, ordinateurs, téléphones, TV...



Tous les équipements fonctionnant avec une pile, ne doivent pas être jetés à la poubelle.

Pour tout achat d'un appareil dans un magasin, ce dernier a l'obligation de reprendre gratuitement l'ancien !



LAMPES

Les lampes

Néons, lampes, fluocompactes (à économie d'énergie), les LEDS...

Ne pas mettre : les ampoules à filaments



PILES ET ACCUMULATEURS

Les piles et accumulateurs

Toutes les piles, les batteries sèches (ex : batterie d'outillage électrique).

Ne pas mettre : les batteries contenant un liquide (eau, acides...)



TEXTILES

Les textiles

Les textiles usés et déchirés sont acceptés.

Vêtements, linge de maison, peluches, maroquinerie, chaussures (par paire) Vous pouvez les déposer dans une des 10 colonnes à textile du territoire ou les donner à une association (s'ils sont en très bon état).

Trouvez les associations et colonnes près de chez vous sur le www.sydetom66.fr



rendez-vous sur le www.ecologic-france.com



rendez-vous sur le www.recylum.com



rendez-vous sur le www.corepile.fr



rendez-vous sur le www.lafibredutri.fr



DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUE (DDS)

Les DDS

(Déchets Diffus Spécifiques) Pots de peinture ou de vernis, produits chimiques (white spirit, acétone...), produits phytosanitaires (pesticides...), aérosols, filtres à huile

Une fois usagés les produits chimiques que vous utilisez chez vous peuvent être dangereux pour votre environnement et votre santé.

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, **ne les jetez plus dans les poubelles ou dans les canalisations**



rendez-vous sur le www.mesdechetspecifiques.com

Déchets des produits d'entretien véhicule



Déchets des produits d'entretien piscine



Déchets des produits de chauffage, cheminée et barbecue



Déchets des produits de jardinage



Déchets des produits spéciaux d'entretien maison



Déchets des produits de bricolage et décoration



En pharmacie :



Les médicaments

Médicaments non utilisés, périmés ou non.
A apporter en pharmacie



rendez-vous sur le
www.cyclamed.org

La collecte des DASRI

(Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)

Vous êtes un particulier en auto-traitement :

- Procurez-vous gratuitement auprès de votre pharmacien une boîte pour stocker vos déchets de soins
- Déposez-les dans l'une des pharmacies désignées comme point de collecte :
 - Pharmacie Comaills – Place de la Mairie à Millas
 - Pharmacie du Ribéral – Av. Jean Jaurès à Millas
 - Pharmacie Perpère – 45 Av. Pasteur à Ille sur Têt
 - Pharmacie Ebner – 11 Place de la République à Ille sur Têt



rendez-vous sur le
www.dastri.fr



Il est strictement interdit de jeter les DASRI et sacs à DASRI dans les conteneurs d'ordures ménagères ou de tri.

Attention : Si un(e) infirmier(e) à domicile vous laisse des déchets de soins non infectieux dans un sac jaune, celui-ci est à déposer dans votre poubelle d'ordures ménagères.

LES ENCOMBRANTS



ENCOMBRANTS

COLLECTE DES ENCOMBRANTS À DOMICILE UNE FOIS PAR MOIS

Tous les déchets destinés à la déchèterie mais non transportables par l'utilisateur car trop volumineux (Ex : matelas, sommier, canapé...).

Le nombre d'objets est limité à six.

Interdits : déchets verts et gravats

Pour connaître les jours de collecte et vous inscrire, adressez-vous à la mairie de votre commune

LES DÉPÔTS SAUVAGES



LES DÉPÔTS SAUVAGES SONT INTERDITS



150€ À 1500€ D'AMENDE

LES BONS GESTES, TRIER C'EST BIEN, RÉDUIRE C'EST MIEUX



1 LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL & PARTAGÉ

Composter, c'est trier et recycler tous les déchets biodégradables et une partie des déchets verts de la maison. Grâce au composteur, transformez simplement vos déchets en un excellent terreau naturel. Vous valorisez ainsi jusqu'à 30% du poids de votre poubelle, ce qui permet de protéger l'environnement tout en réduisant le coût de traitement des ordures ménagères.

 **DEMANDEZ VOTRE COMPOSTEUR**
auprès de notre service environnement

QUE METTRE DANS MON COMPOSTEUR ?

• Déchets de cuisine

Coquilles d'œuf, épluchures, sachets de thé, restes de fruits et légumes, filtres à café...

• Déchets de jardin

Feuilles, branchages, fleurs, écorces...

• Autres déchets

Copeaux de bois, essuie-tout (sans produit d'entretien), papier, carton...



JE COMPOSTE, TU COMPOSTES... NOUS COMPOSTONS !

Le compostage se conjugue au pluriel en Roussillon Conflent. A l'échelle d'une résidence, d'un quartier ou d'une commune mais également dans les cimetières, les composteurs partagés se multiplient sur le territoire.

Le principe est simple : Chacun vient déposer ses déchets et une fois le cycle de décomposition terminé, les participants peuvent venir chercher leur terreau.

Lieux où trouver nos composteurs partagés :

- Ille sur Têt : Parking de la gare, parking boulevard Jean Bourrat
- Corbère, Rodès, Montalba, Bélesta, Néfiach, Saint Féliu d'Amont

i

UN DOUTE ? UNE PRÉCISION ? UN PROJET DE COMPOSTAGE PARTAGÉ ?

La Coordinatrice du tri est à votre disposition au **04.48.50.05.29**
Plus d'infos et d'astuces sur www.jefaisducompost.com

2

STOP AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

En un an, chaque habitant jettera en moyenne 20kg de produits alimentaires non consommés ! Pour éviter un tel gâchis, voici quelques petits conseils à appliquer facilement dans votre vie de tous les jours :

- Avant de faire vos courses, faites le point sur ce qu'il vous reste
- En magasin, avant d'acheter des produits vendus par lot, posez-vous la question : aurons-nous le temps de manger tout ça ?
- Vérifiez bien les dates de péremption



Il ne faut pas confondre :

DDM

(Date de Durabilité Minimale)

« A consommer de préférence avant le... »

Passé cette date, le produit peut encore être consommé

DLC

(Date Limite de Consommation)

« A consommer jusqu'au... »

Passé cette date, le produit ne peut plus être consommé



3

HALTE À LA PUB !

Chaque année, nous recevons environ 35kg de publicité par foyer. Si vous ne lisez pas ces publicités, vous pouvez facilement le faire savoir en collant un autocollant « STOP PUB » sur votre boîte aux lettres.

Cet autocollant est disponible dans votre mairie ou au siège de la Communauté de Communes Roussillon Conflent.



LE SAVIEZ-VOUS ?



Ce logo présent sur vos emballages n'est plus d'actualité dans notre département depuis l'extension des consignes de tri



Point Vert

Le plus connu des labels est aussi le plus mal interprété. Apposé sur 95% des emballages à destination des ménages en France, il signifie que le producteur contribue financièrement à un dispositif de valorisation. Ce qui n'en fait pas automatiquement un produit à recycler.



DEEE, lampes, piles

La poubelle barrée figure sur les produits électriques et électroniques, sur les piles et les accumulateurs et indique qu'ils ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères. Ils doivent être déposés en déchèterie ou repris par les vendeurs ou les distributeurs de produits analogues.



Le Triman

Le logo Triman indique que le produit ou l'emballage qui le porte doit être trié ou apporté dans un point de collecte, pour être recyclé et non jeté avec les ordures ménagères.

Ce logo est récent et ne figure donc pas encore sur tous les produits et emballages concernés. A ce jour, son absence ne veut pas dire qu'il ne faut pas trier le déchet.

Jetés dans la nature, les déchets peuvent mettre des milliers d'années avant de se décomposer

Mouchoir en papier
3 mois

Journal
3 à 12 mois

Allumette
6 mois

Mégot
1 à 5 ans

Chewing gum
5 ans

Peau de fruit
3 mois à 2 ans

Briquet en plastique
100 ans

Boîte en aluminium
100 à 500 ans

Sac ou gobelet en plastique
100 à 1000 ans

INFORMATIONS PRATIQUES



- Pour faire changer ou réparer votre bac ? : **04.48.50.05.25**
- Un problème sur la tournée de collecte ? : **06.71.22.62.55**
- Des renseignements sur le tri, le compostage, les bons gestes ? :
04.48.50.05.29 / 04.48.50.05.30
- Des questions sur la déchetterie ? : **04.48.50.05.25**

Pour aller plus loin :


www.sydetom66.fr

www.touslesemballagesetrient.fr

www.jefaisducompost.fr

www.consignesdetri.fr

www.roussillon-conflemt.fr

 **Guide du Tri**
Téléchargez l'application

